

son ou *misprifion** de trahifon, il fera exclu de la fociété.

ART. XX. Que cette fociété ne fera pas diffoute fans le consentement de quatre cinquièmes des membres qui la composent, lesquels feront avertis de l'intention de la fociété. Après que la motion à cet effet aura été faite, elle restera fix mois devant la fociété avant qu'elle puiſſe être déterminée.

D

QUE-

* *Misprifion* de trahifon est le crime que commet celui qui ayant connoiſſance d'une trahifon, en garde le ſecret.

F I N.